

COUP DE POUCE

Si vous aimez le sport et les activités ludiques, si vous voulez que ce projet voit le jour, vous pouvez participer à la création de l'Aire de jeux de la Liberté à Routot !
Donnez ce que vous pouvez et ensemble nous pourrons le construire !

Déductible
des impôts !

Allez papa et maman, il faut participer !

Connectez-vous sur Collecticity.fr avant le 30 septembre 2016 !



* Les dons réalisés ouvrent droit à une réduction d'impôt à hauteur de 66% des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable, ou à une réduction d'ISF (impôt sur la Fortune) à hauteur de 75% des sommes données, dans la limite de 50 000 euros par an. Pour les entreprises, 60% du montant du don est déductible de l'impôt sur les sociétés.

Fête du sport faites

A Routot de 14h à 18h

Samedi

17

Septembre

BIENVENUE

La commune de Routot et ses associations sportives s'unissent pour vous offrir des heures de découverte et d'initiations sportives avec l'encadrement d'entraîneurs.

Au cœur de la commune, de nombreuses activités s'offriront à vous.

L'accès sera **GRATUIT**.

CONCOURS DE DESSIN

Pour les enfants 5 à 12 ans

« dessine-moi l'aire de jeux de tes rêves »

*Venez-nous remettre vos dessins
le samedi 17 septembre 2016 de 14h à 16h
sur la place du général Leclerc à Routot.*



PROGRAMME DE LA MANIFESTATION

Accès libre

De 14h à 18h :

- Athlétisme sur un terrain de 20x40m
- Terrain multisport éphémère : foot et basket
- Terrain de pétanque éphémère
(pensez à apporter vos jeux de boules)

Démonstration

De 14h à 18h :

- initiation à l'athlétisme
- organisation de matchs de foot amicaux
- initiation au badminton
- démonstration de matchs de tennis de table
- présentation du Ju-Jitsu

ZUMBA PARTY

De 15h à 17h :

- venez bouger en musique et vous amuser de 7 à 77 ans !

Goûter

À 16h30, N'oubliez pas ton goûter, la commune offre une boisson fraîche

Stand financement participatif

Pour promouvoir la création de l'aire de jeux de la Liberté, l'équipe municipale sera à votre disposition pour vous accompagner à réaliser votre don. Munissez-vous de votre carte d'identité, un RIB et un justificatif de domicile. (chèques acceptés)